

ETUDE CORONAVIRUS 2

▲ **Auteur :** SERP

📅 **Dernière mise à jour :** 04/06/2020

1 Contexte

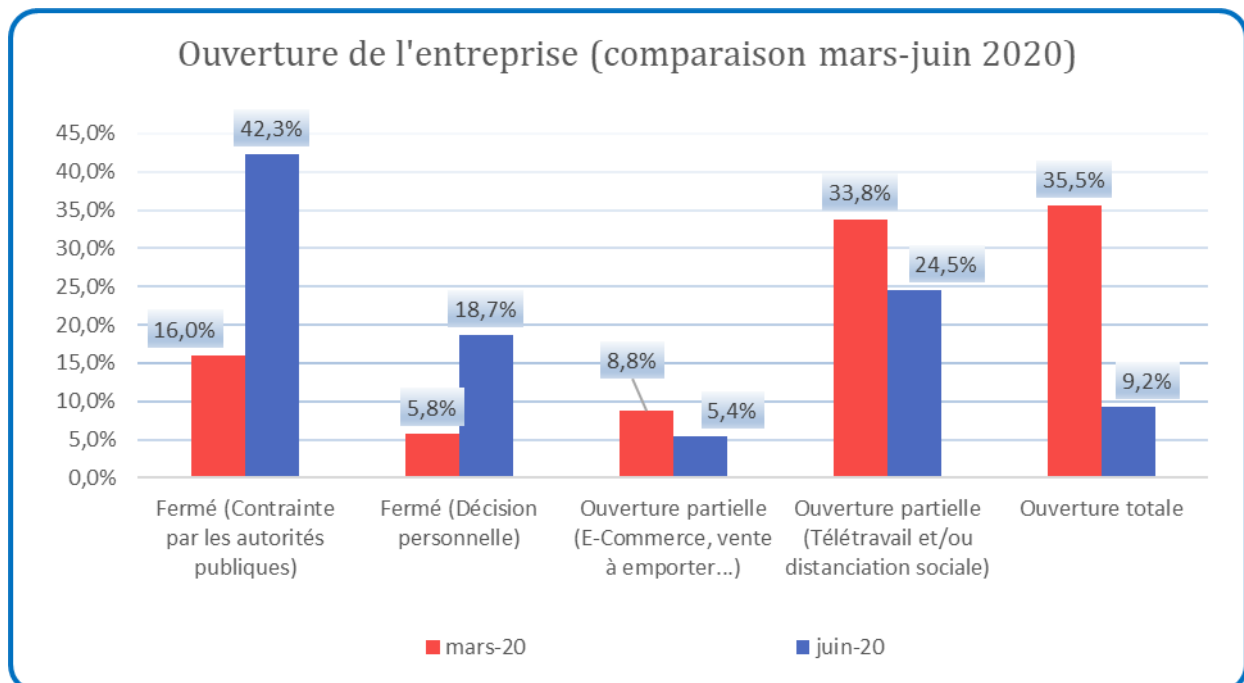
Depuis le 15 mars, UCM objective la situation des entrepreneurs suite aux mesures sanitaires qui ont interdit l'ouverture de certaines activités, réduit l'ouverture de certaines sous contrainte.

4002 entrepreneurs ont répondu à cette enquête répartis sur la Wallonie et sur la Région de Bruxelles Capitale.

2 Constats

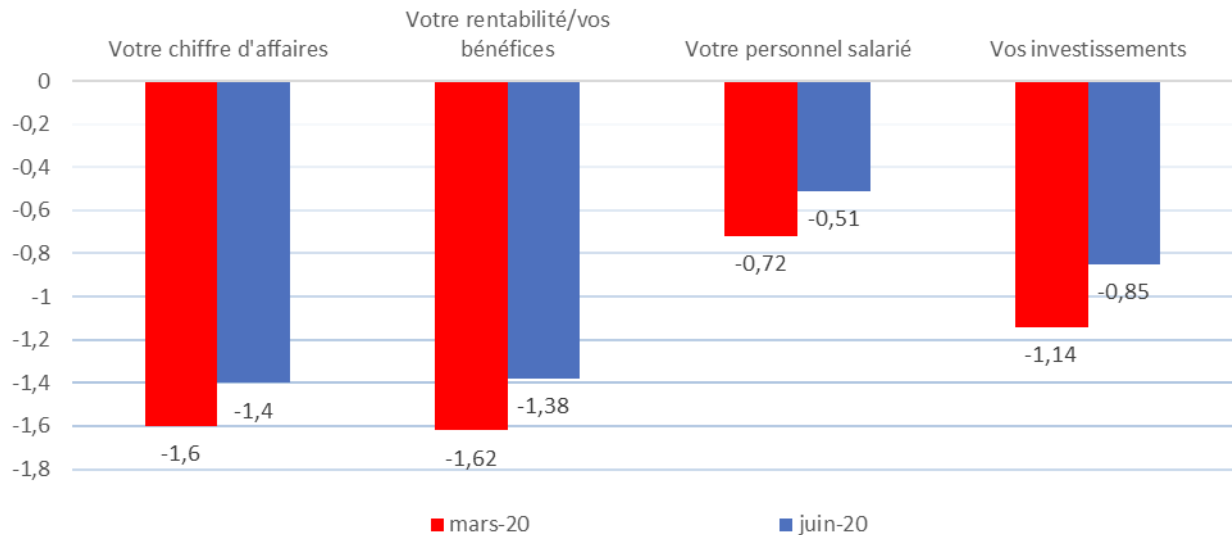
2.1 De manière générale : La situation est moins mauvaise qu'en mars, 78% des entrepreneurs ont eu recours à une des aides régionale ou fédérale... Néanmoins, la situation reste préoccupante...

2.2 Le déconfinement est une réalité pour les entreprises : seules 22% des entreprises restent fermées contre 61% en mars



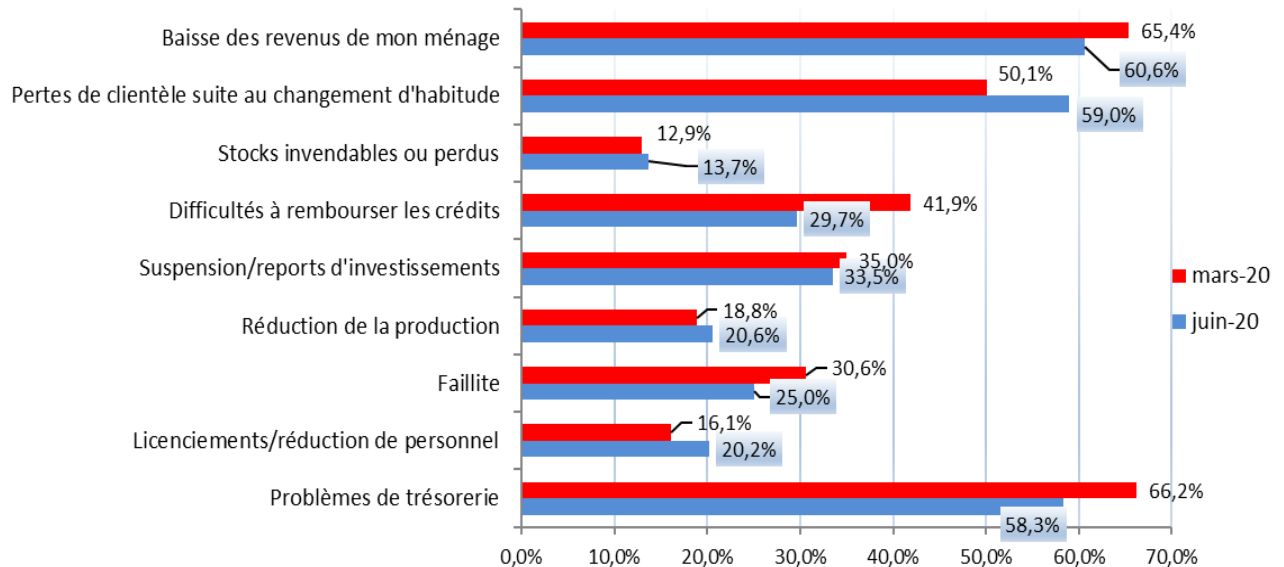
2.3 Suite au déconfinement, les perspectives sont moins dramatiques que prévu mais restent préoccupantes

Quelle est votre appréciation des impacts potentiels de la pandémie du Coronavirus sur votre entreprise ? Score pondéré (-2= Forte Diminution, ..., 2 = Forte augmentation)



- **CA** : 87% (forte) diminution (contre 92% en mars)
- **Rentabilité/bénéfices** : 88% (forte) diminution (contre 93% en mars)
- **Personnel salarié** : 34% (forte) diminution (contre 42% en mars) / 65% pareil (contre 58% en mars)
- **Investissements** : 60% (forte) diminution (contre 72% en mars) / 34% pareil (contre 28% en mars)

Quelles peuvent être les conséquences de la pandémie du Coronavirus sur l'avenir de votre entreprise ? (Plusieurs réponses possibles)



Selon les entrepreneurs, les conséquences de la pandémie du Coronavirus sur l'avenir de leur entreprise sont principalement :

- Des problèmes de trésorerie
- Des pertes de clientèle suite aux changements d'habitude
- Des baisses de revenus du ménage.

A noter que le risque de faillite passe de 30,6% à 25%. Quand aux **retards de paiement** ces 3 derniers mois, ils sont plus voir beaucoup plus important pour 46% des répondants en juin (contre 38% en mars).

Rmq : tant les indépendants solo que les employeurs ont répondu à la question sur les licenciements. Les chiffres des employeurs seront développés ci-après.

Les entrepreneurs considèrent que l'environnement économique incertain (60% en juin contre 58% en mars) reste le facteur le plus entravant à la reprise de leur activité.

Les autres entraves sont les suivantes :

- **Insuffisance de la demande** : 49% (contre 35% en mars)
- **Pression fiscale** : 35% (contre 37% en mars)
- **Trésorerie** : 32% (contre 26% en mars)
- **Normes et législations excessives** : 28% (contre 22% en mars)
- **Difficultés d'approvisionnement** : 18% (contre 19% en mars)
- **Difficulté à obtenir un crédit** : 12% (contre 11% en mars)

2.4 Les perspectives ne sont pas bonnes en matière d'emploi

2.4.1 Pourtant, l'emploi tient dans les PME (85% des employeurs ayant répondu à notre étude ont moins de 10 salariés):

85% des employeurs n'ont pas dû licencier ; 50% des employeurs estiment que la crise ne va pas faire baisser leur personnel

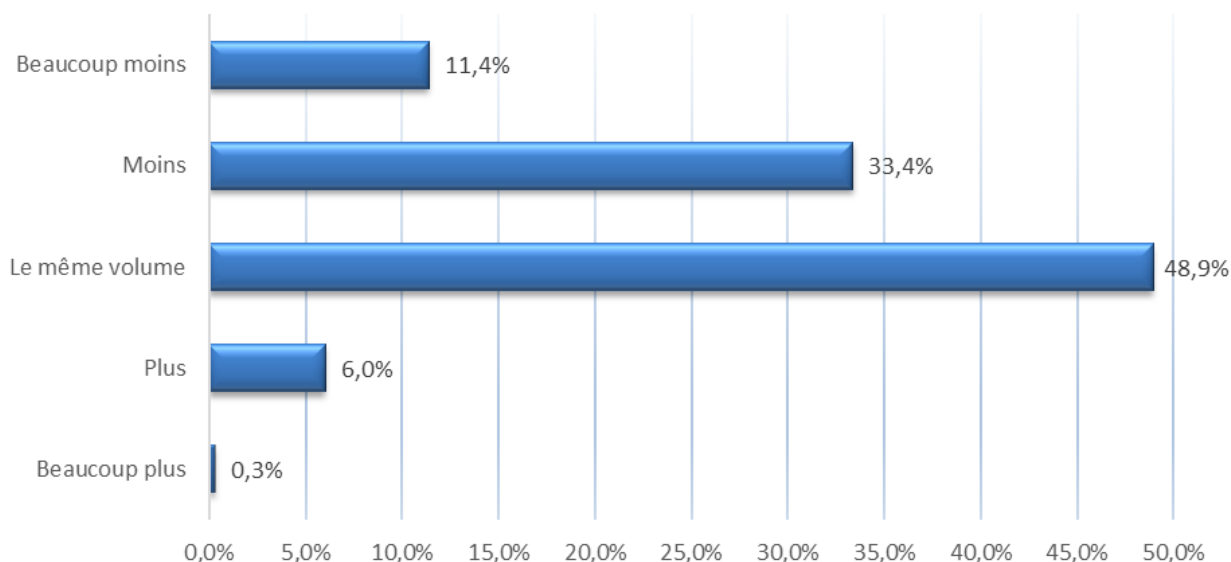
Cependant, 57% travaillent avec moins de personnel que précédemment (réduction du nombre d'étudiants, d'intérimaires, non reconduction des CDD...)

2.4.2 Le coût du travail est une des entraves majeures à la reprise

50% des employeurs ayant répondu à notre étude considèrent le coût du travail comme une entrave. Ce qui place actuellement cet élément au même niveau que la situation sécuritaire et sanitaire (pointé par 49% des répondant).

44% des entrepreneurs envisagent de licencier dans les mois qui viennent

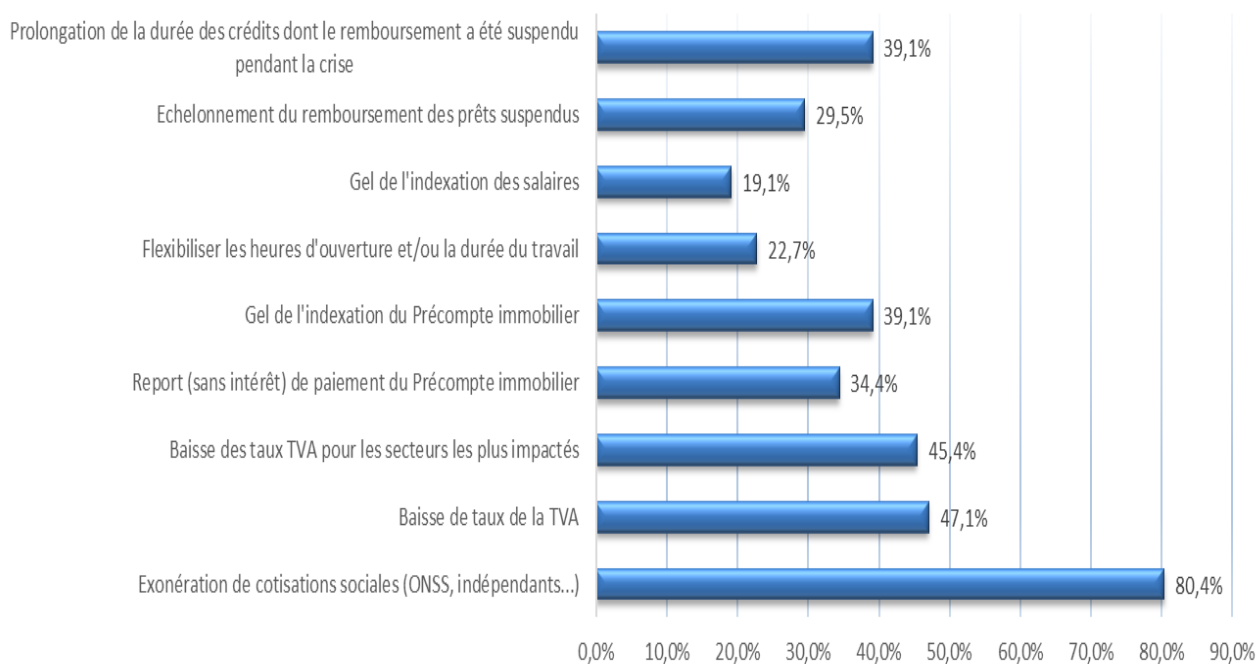
Vous envisagez que dans les 3 prochains mois/qu'à l'avenir vous aurez de personnel. (Choisir le mot qui convient)



3 Quelles priorités ? Quelles mesures ?

3.1 De manière générale, de nouvelles mesures sont attendues

Quelles autres mesures urgentes seraient souhaitables pour soutenir les entreprises en ce moment? (Plusieurs réponses possibles)



3.2 Focus sur l'emploi : Plus d'un employeur sur 2 estiment que les mesures ne sont pas suffisantes pour pouvoir conserver l'emploi

NB : Le Chômage temporaire spécifique à la crise est pointé comme une (très) bonne mesure par 73% des employeurs, il convient donc de prolonger ce système.

UCM demande donc :

- La prolongation du chômage temporaire pour force majeure dans tous les secteurs jusque fin décembre 2020
- La suppression des cotisations ONSS sur les indemnités de préavis et la possibilité de mensualiser le paiement de cette indemnité
- Augmenter les aides à l'emploi
- Des adaptations légales indispensables : durée de préavis fixe (pas d'interruption du délai en raison de chômage temporaire pour force majeure, maladie...)

3.3 Lutter contre la perte du pouvoir d'achat du ménage indépendant

60% des indépendants constatent une perte de revenus pour leur ménage.

UCM demande donc un prolongement du droit passerelle tant pour les entreprises qui interrompent leur activité pendant 7 jours consécutifs, que pour les entreprises qui, en raison des mesures sanitaires contraignantes constatent une perte de leurs revenus.

3.4 La mise en œuvre des mesures économique-financières n'est pas suffisamment satisfaisante

La perception des indemnités régionales est moins bonne : 52% bonnes voire très bonnes (contre 58% en mars) / 27% mauvaise voire très mauvaises (contre 16% en mars). Certainement, en raison des modifications de codes NACE éligibles, des demandes de renseignements complémentaires et de l'exclusion de certains secteurs...

Seulement 22,68% n'ont pas de besoin de trésorerie. Toutefois, les besoins sont limités à des petits montants. La majorité (51,24%) a des besoins de trésorerie en dessous de 15.000 euros

Seuls 15% des entrepreneurs ont fait une demande de nouveau crédit. Vu les besoins de trésorerie existants (32%) et la mise en place des outils « Prêt Ricochet » en Wallonie (pouvant aller jusque 45.000€) et le « Prêt Recover » à Bruxelles (pouvant aller jusque 15.000€), UCM demande :

- qu'une promotion de ces outils soit accrue
- qu'un monitoring soit développé afin de s'assurer que les banques utilisent bien ces outils.
- Que tout outil permettant l'utilisation de l'épargne privée au bénéfice des PME soit mis en place.

3.5 En matière fiscale, une indispensable réforme de l'IPP

Les entrepreneurs envisagent une diminution des revenus de leur ménage. C'est le cas de la population en général (mise en chômage temporaire, licenciements...).

UCM demande :

- Une réforme de l'IPP de manière à améliorer le pouvoir d'achat et relancer la consommation
- Une déduction à 120% des investissements
- Une déduction à 100% des frais de représentation afin de soutenir l'Horeca.

4 En conclusion, une stratégie de relance multiple

Si les entrepreneurs ont besoin d'aides publiques pour leur relance, ils ont également des outils propres pour envisager les mois à venir :

- **Changer business model** : 33% (contre 20% en mars)
- **Me séparer de tout ou d'une partie de mon personnel (uniquement pour les employeurs)** : 32%
- **Augmenter heures travail** : 18% (contre 32% en mars)
- **Réduire heures travail** : 13%
- **Collaboration avec freelances** : 17% (contre 11% en mars)
- **Crédit bancaire** : 15% (contre 13% en mars)
- **Céder** : 12% (contre 10% en mars)